

« Habetis mandatum apostolicum ? » Déclaration lue avant les consécrations épiscopales

Publié le 2 juillet 2026 · 3 min de lecture



Au cours du rite de la consécration épiscopale, le notaire du consécrateur lit habituellement le mandat apostolique. Lors des consécrations épiscopales célébrées à Écône le 1^{er} juillet 2026, M. l'abbé Foucauld Le Roux, secrétaire général, a donné lecture de la déclaration par laquelle la Fraternité Saint-Pie X expose les raisons qui justifient ces consécrations dans les circonstances actuelles de l'Église.

Habetis mandatum apostolicum ?

C'est l'Église catholique et romaine, toujours fidèle aux saintes traditions reçues des Apôtres, qui, dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, exige que nous pourvoyions au maintien de ces saintes traditions – c'est-à-dire le dépôt de la foi – et prenions les moyens nécessaires pour les transmettre fidèlement à tous les hommes pour le salut de leur âme.

Étant donné que depuis le concile Vatican II jusqu'à aujourd'hui, les autorités de l'Église sont animées d'un esprit contraire à celui de la Foi, et agissent contre la sainte Tradition – « ils ne supportent plus la saine doctrine, détournant l'ouïe de la vérité, pour se tourner vers des fables », comme le dit saint Paul à Timothée dans sa seconde épître (IV, 3-5) –, nous estimons devant Dieu qu'il est un devoir sacré envers la sainte Église et envers les âmes de procéder à la consécration d'évêques pleinement fidèles à la sainte Tradition et au Magistère constant de l'Église.

D'autre part, nous entendons partout dans le monde les âmes nous réclamer que, par la prédication de la Vérité et l'administration des sacrements, leur soit donné le Pain de Vie, qui est le Christ. C'est pourquoi, ayant pitié de cette foule, nous avons le très grave devoir de transmettre la grâce épiscopale à ces chers prêtres, afin qu'eux-mêmes puissent conférer la grâce sacerdotale à de nombreux clercs formés selon les saintes traditions de l'Église catholique. Et nous estimons que toutes peines et censures qui seraient portées contre cette démarche n'ont aucune valeur.

Conformément à cette exigence impérieuse de l'Église catholique et romaine, toujours fidèle, nous choisissons ces quatre prêtres ici présents comme évêques auxiliaires de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, dans le seul et unique but de servir la sainte Église romaine :

- Monsieur l'abbé Pascal Schreiber, directeur du Séminaire du Sacré-Cœur, à Zaitzkofen, en Allemagne
- Monsieur l'abbé Michael Goldade, directeur du Séminaire Saint-Thomas-d'Aquin, à Dillwyn, aux États-Unis ;
- Monsieur l'abbé Michel Poinset de Sivry, supérieur du district du Benelux ;
- Monsieur l'abbé Marc Hanappier, professeur au Séminaire Saint-Thomas-d'Aquin, à Dillwyn, aux États-Unis.

Source : Maison générale – [FSSPX.Actualités](#)